

NOTE CONCEPTUELLE

L'élément constitutif relatif à la transparence¹

Repousser les limites sur la transparence pour améliorer la prévisibilité, l'engagement et la redevabilité

Pourquoi la transparence?

Depuis une décennie, la transparence se positionne comme un aspect clé de l'amélioration des résultats du développement et un moyen permettant de relever les défis du développement. L'imprévisibilité des flux d'aide compromettent l'impact du développement dans la mesure où les bénéficiaires de l'aide ne peuvent que difficilement planifier et mettre en œuvre leurs priorités de développement. Des informations plus complètes et d'une meilleure qualité concernant les flux financiers et les résultats attendus permettraient d'accroître l'efficacité de la planification des politiques, de la mise en œuvre des programmes et de la redevabilité, tant au niveau national qu'international.

Éléments clés de la transparence :

L'Élément constitutif sur la transparence représente l'occasion unique de poursuivre l'action pour la transparence de l'aide et la transparence fiscale en vue d'améliorer la prévisibilité, l'engagement et la redevabilité. La transparence de l'aide et la transparence fiscale sont intrinsèquement liées. Sans la transparence de l'aide, il n'est pas possible de rendre les budgets des pays partenaires pleinement transparents. En outre, la transparence des flux d'aide et des ressources propres des pays partenaires sont les préalables à une plus grande redevabilité, qui, à son tour, amène des résultats durables dans le domaine du développement. Le fait que les citoyens aient la possibilité d'examiner l'utilisation qui est faite des ressources ainsi que les actions du gouvernement, incite à produire de meilleurs résultats sur l'ensemble de la chaîne d'aide. Les gouvernements doivent soutenir la création d'un environnement propice afin que les parlements, les institutions d'audit, la société civile et les médias puissent avoir accès aux informations et participer aux processus de développement dans leurs propres pays.

La réalisation de ces objectifs requiert une action concertée des pays partenaires et des partenaires au développement, au niveau international et national, et notamment les actions suivantes :

- tenir à la disposition du public toutes les informations concernant l'aide et les autres ressources destinées au développement fournies par les partenaires au développement pour financer la fourniture des biens et des services publics, en temps utile et avec suffisamment de détails sur les secteurs, les programmes et les projets, afin que les pays partenaires puissent les refléter de manière adéquate dans leurs documents et leurs processus budgétaires et puissent affecter judicieusement leurs propres ressources nationales ; et,
- fournir autant que possible des informations sur toutes les ressources pour le développement - y compris l'aide - et sur les résultats, aux parties prenantes dans leur pays respectif (y compris les parlements, les institutions d'audit et la société civile) afin de: *i*) renforcer la supervision et la redevabilité ; et, *ii*) de promouvoir un meilleur accès aux informations et une meilleure utilisation de celles-ci par les citoyens.

Initiatives mondiales récentes

Le respect des engagements quant à la transparence peut devenir une réalité à Busan, grâce à de récentes initiatives qui démontrent déjà les progrès accomplis dans ce domaine, et qui sont susceptibles de changer les règles du jeu, au fur et à mesure qu'un nombre plus important de partenaires au développement et de pays partenaires les mettent en œuvre. Cet Élément constitutif s'appuie sur les

initiatives clés suivantes, qui sont importantes pour accélérer les progrès dans le domaine de la transparence et de la redevabilité après la tenue de Busan : *i)* l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) ; *ii)* le Partenariat pour un gouvernement transparent (OGP) ; et, *iii)* l'Initiative mondiale pour la transparence fiscale (GIFT)².

Actions à prendre :

Les actions qui seront appliquées par des groupes sélectionnés à titre volontaire parmi les partisans de cet Élément constitutif sont les suivantes :

- mettre en œuvre la transparence de l'aide par la publication: *i)* d'échéanciers d'exécution pour la mise en œuvre des engagements quant à la transparence d'ici à décembre 2012 ; *ii)* de données exhaustives, dans les délais, actuelles et prospectives sur tous les flux d'aide qui financent la fourniture de biens et de services publics, conformément aux échéanciers d'exécution au plus tard au mois de décembre 2015, dans un format ordinaire et accessible conforme à la norme convenue dans le cadre de l'IITA ;
- mettre au banc d'essai les normes IITA de tous les flux d'aide et de développement, y compris ceux provenant des nouveaux partenaires, des organisations de la société civile (OSC), du secteur privé et d'autres flux d'aide qui n'ont pas été pas signalés au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ;
- poursuivre le travail sur « l'identificateur budgétaire national » de l'IITA afin de faciliter l'inclusion des informations sur l'aide dans les documents et les processus budgétaires des pays partenaires ;
- fournir des informations transparentes et accessibles concernant les résultats afin que les parlements et les citoyens – aussi bien dans les pays donateurs que dans les pays en développement - puissent obliger les gouvernements à rendre des comptes ;
- encourager la transparence entre les parties prenantes, par ex., soutenir la mise en œuvre des engagements des organisations de la société civile (OSC) en vue d'améliorer leur transparence et leur redevabilité ;
- inviter le secteur privé à élaborer des mécanismes de transparence et de redevabilité, et à tirer des enseignements de leurs expériences et des initiatives existantes ;
- établir des systèmes transparents de gestion des finances publiques (GFP) qui intègrent toutes les formes de ressources pour le développement ;
- prendre des mesures assorties de délais pour améliorer les politiques et les pratiques en matière de transparence (sans omettre la divulgation au public du montant des recettes, des budgets, des dépenses, des marchés passés ainsi que des conclusions des rapports d'audit) dans le cadre des stratégies de réforme de la gestion des finances publiques ;
- renforcer les capacités des parties prenantes, y compris du pouvoir exécutif, des parlements des institutions d'audit et de la société civile, pour une meilleure utilisation des informations dans la prise des décisions et pour encourager l'obligation de rendre compte ;
- mettre en œuvre les engagements quant à la transparence pris dans le cadre de l'initiative de l'OGP ; et,
- soutenir l'Initiative mondiale pour la transparence fiscale (GIFT) qui cherche à promouvoir des normes sur la qualité des informations budgétaires fournies aux parties prenantes, en se basant sur le Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publique du Fonds monétaire international (FMI).

Parrains :

Le Brésil, la Colombie, l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI), la Banque mondiale, la Suède, la Commission européenne, *Publish What You Fund (Publiez ce que vous financez)*, *Transparency International*, le Partenariat budgétaire international et environ 40 pays (des partenaires au développement et des pays partenaires) et les OSC qui ont signé et approuvé l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Cet Élément constitutif pourrait résulter en l'établissement d'un Pacte mondial sur la transparence, qui agirait en tant que plate-forme faîtière qui pourrait offrir de partager des connaissances et de mobiliser des informations et des actions concernant les diverses initiatives interdépendantes.

Personnes à contacter :

Alma Kanani, Banque mondiale

E-mail : akanani@worldbank.org

Per-Ola Mattsson, Suède

E-mail : per-ola.mattsson@foreign.ministry.se

Divya Mathew, Secrétariat du CAD

E-mail : divya.mathew@oecd.org

¹ Toutes les informations présentées dans cette note conceptuelle datent du 8 novembre 2011. D'autres révisions sont possibles. Les versions finales seront distribuées au cours des séances correspondantes pendant le Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan en Corée.

² L'Initiative mondiale pour la transparence fiscale (GIFT) a été lancée par le Partenariat budgétaire international (IBP) en juillet 2011. Elle vise à définir des normes sur la qualité des informations budgétaires qui devraient être fournies aux parties prenantes pour une meilleure participation et redevabilité. Elle devrait être officiellement lancée au Brésil en mars 2012.